



**Compte-rendu de la réunion
d'information du mercredi 30 juin
2021 relative au projet de
regroupement des services de l'Etat
sur le site de l'ancien hôpital
Marc Jacquet à Melun.**

Le Préfet de Seine-et-Marne a convié les Directions et leurs représentants du personnel concernés par le projet de regroupement des services de l'Etat.

En l'absence de M. le Préfet, excusé par sa récente nomination à d'autres fonctions, cette réunion a été présidée par M. Le Vely, secrétaire général de la Préfecture.

La DDFIP 77 était représentée par M Gaullier, Directeur du pôle RH et M Bourgoin de la division Budget, Logistique et Budget. Les organisations syndicales des finances publiques 77 présentes, étaient la CGT et la CFDT.

Le secrétaire général (SG) a indiqué la motivation de ce regroupement de tous les services de l'Etat sur un seul et même site, qui sera celui de l'ancien hôpital Marc JACQUET, au coeur de Melun. La décision d'abandonner la première option, qui était de densifier et rénover la Cité Administrative a été également exposée. Une enveloppe de 18 Millions d'euros avait été accordée, somme que la Préfecture ne dispose plus du fait de l'abandon de ce premier projet.

Les services concernés par ce projet de regroupement : l'ensemble des services de la Cité administrative de Melun située boulevard Hippolyte Rossignol, des services de la DDFIP 77 (soit la Direction départementale, la Paierie Départementale, la trésorerie Amendes ainsi que le service d'information aux agents) la Direction départementale du travail (DDT) de Vaux-le-Pénil, d'autres services dépendants de la Préfecture comme la Sécurité Routière, le centre d'expertise et de ressources titres (CERT). 850 personnes rejoindraient ce site, qui à terme, tendra à regrouper 1500 personnes environ .

La préfecture n'est pas comprise dans ce regroupement.

Une visite du futur site est prévue le 07 juillet prochain. A la demande d'un représentant du personnel de la DDT de déplacer cette visite à septembre en raison des congés d'été de chacun, il a été répondu que cette date n'était pas modifiable. Ce refus a été justifié par l'importance de ne pas perdre 2 mois de congé : le projet doit être présenté en vue d'une labellisation et de l'obtention des fonds nécessaires. Une décision est attendue avant la fin de l'année.

Le projet reste tributaire d'autres décisions comme la vente de la Cité Administrative, de la DDT et de la DDFIP. 35 millions d'euros sont attendus. Cette «soulte» selon les propos du SG, permettra de financer une partie du projet de regroupement des services.

Selon l'étude préalable qui a été effectuée, seul subsisterait le bâtiment de 7 étages de l'ancien hôpital Marc JACQUET, auxquels s'ajoutera la construction de 2 ailes de part et d'autre de cette structure. Le rez-de-chaussée sera entièrement démonté car non réutilisable en l'état.

Ce serait donc, du fait du démontage et de la reconstruction, un projet de grande ampleur dont l'échéance est fixée à 5 ou 6 ans.

A la question de la CGT, à savoir si le site, présenté comme sain et datant des années 60, avait de l'amiante, la réponse est : probablement, mais qu'il n'y en aurait plus à l'arrivée des personnels. Le secrétaire général a par ailleurs indiqué qu'un diagnostic amiante était en cours de réalisation.

En réponse aux questions des autres représentants du personnel (capacité d'accueil des effectifs, restauration, parking pour le personnel et les usagers, accessibilité du site), le SG a indiqué qu'il ne disposait pas d'éléments suffisants pour y répondre. Par ailleurs, pour répondre à la DDFIP 77 concernant le sort de la cité administrative durant ces 5 ou 6 années au regard des conditions de vie des agents, il a précisé que la Préfecture disposait de crédits (toutefois limités!) afin d'assurer des travaux pour le confort des agents de la cité administrative (pour des problèmes de chauffage par exemple). La Ddfip 77 a demandé quel était l'intérêt apporté à l'Etat de regrouper les services. Question subtilement éludée par le SG, qui a en outre précisé qu'un plan B serait plus ou moins prévu, si le projet venait à être retoqué. La cité administrative serait alors la solution de repli.

Pour conclure, ce regroupement des services n'est encore qu'à l'état de projet que les représentants du personnels CGT suivront et continueront à vous rendre compte.

Philippe Collet, membre titulaire CGT Finances Publiques au CHSCT de la Cité administrative de Melun,

Sylvie Risacher, secrétaire départementale de la CGT Finances Publiques 77.

